

PV du CONSEIL MUNICIPAL de PADIRAC
Séance publique du vendredi 14 avril 2022 à 19 h

La séance publique du conseil municipal de la commune de Padirac a été ouverte à 19h08 sous la présidence du maire André ANDRZEJEWSKI. Elle a été légalement convoquée, le 12 avril 2022, en session extraordinaire. Elle s'est tenue au lieu habituel des séances, salle du conseil municipal en mairie de Padirac.

Membres présents : ANDRZEJEWSKI André, BARGUES Nicolas, GISCARD Maxime (titulaire du pouvoir de BARGUES Nicolas à partir de 19h26), LAPERRIERE Alexandre, LESCALE Cyril (arrivée à 19h20), LOBRY Alain, MOLINIÉ Francis (titulaire du pouvoir de BEAUJEAN Isabelle), VIBIEN Michel.

Absents excusés : BEAUJEAN Isabelle (pouvoir à MOLINIÉ Francis), RODRIGUEZ Grégory (pouvoir à LESCALE Cyril)

Absent : JOURDANA Marion

Quorum : À l'ouverture de la séance, 7 membres du Conseil étaient présents (AA/BN/GM/LaA/LoA/MF/VM) : quorum atteint ; En application de la loi n° 2021 – 1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, certaines mesures sont en vigueur à compter de la promulgation de la loi jusqu'au 31 juillet 2022. Il s'agit en particulier de la possibilité de réunir l'organe délibérant en tout lieu, sans public ou avec un nombre limité de personnes présentes, possibilité de se réunir par téléconférence, fixation du quorum au tiers des membres, possibilité pour un membre de disposer de 2 pouvoirs. Il a été rappelé l'obligation faite par décision du préfet de respecter les distanciations sociales et les gestes barrières dans les lieux clos.

Date de convocation : 12 avril 2022, par voie d'affichage et convocation dématérialisée.

Secrétaire de séance : LAPERRIÈRE Alexandre a été coopté à l'unanimité des présents et représentés

Ordre du jour :

L'ordre du jour, tel qu'affiché et diffusé avec la convocation, le 12 avril 2022, a été rappelé.

Le maire a justifié de l'urgence par la nécessité de l'adoption du budget primitif communal 2022 avant le 15 avril 2022.

Soumise au vote, cette urgence a été confirmée à l'unanimité des présents et des représentés.

L'ordre du jour a donc été accepté sans réserve par les membres présents et représentés :

1. Vote du budget primitif commune 2022 et Autorisations de programmes

Vote du budget primitif communal 2022

Les comptes de gestion de la commune et de l'assainissement communal ont été présentés et approuvés lors de la séance du conseil municipal en date du 8 avril 2022.

La maquette budgétaire du budget primitif communal 2022 présenté à cette occasion faisait état d'un suréquilibre. Il a été convenu de revoir la maquette et proposer un budget communal équilibré en créant des lignes programme de dépenses équilibrant les recettes à hauteur de 179 369,95 €.

La maquette présentée, tenant compte de cet équilibre, a été débattue.

Arrivée de LESCALE Cyril à 19h20.

section fonctionnement					
chapitres	dépenses	prévisions	chapitres	recettes	prévisions
011	charges à caractère général	68 406,75 €	013	atténuation de charges	0.00 €
012	charge personnel	79 973.00 €	70	produits des services	8 100.00 €
014	atténuation de produits	0.00 €	73	impôts et taxes	91 800.00 €
65	autres charges gestion courante	43 600.00 €	74	dotations et participations	42 923.00 €
66	charges financières	2 217.00 €	75	autres produits gestion courante	18 000.00 €
68	Dotations aux provisions	41.00 €	78	Reprise sur amort et provisions	0.00 €
022	Dépenses imprévues	3 000.00 €	042	opérations d'ordre entre sections	2 000.00 €
023	virement à la section investissement	110 163.00 €		total	162 823.00 €
042	opérations d'ordre entre sections	1 869.00 €		résultat reporté	146 446.75 €
	TOTAL	309 269.75 €		TOTAL	309 269.75 €
section investissement					
chapitres	dépenses	prévisions	chapitres	recettes	prévisions
20	Immobilisations incorporelles	0.00			
21	Immobilisations corporelles	61 338.00 €	10	Dotations Fonds divers Réserves	9 291.95 €
16	emprunts et dettes	17 190.00 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	550.00 €
020	dépenses imprévues	0.00 €	13	subventions d'investissement	57 496.00 €
040	opérations d'ordre entre sections	2 000.00 €	021	Vt section de fonctionnement	110 163.00 €
		80 528.00 €	040	opérations d'ordre entre sections	1 869.00 €
	Programmes (nouvelles propositions)				
	Mise en accessibilité mairie	68 700.00 €			
	Réhabilitation fontaine du bourg	8 800.00 €			
	Sécurisation voiries	12 050.00 €		résultat reporté	0.00 €
	Total	89 550.00 €			
	résultat reporté	9 291.95 €			
	TOTAL	179 369.95 €		TOTAL	179 369.95 €

La maquette a été valablement approuvée à la majorité des présents et représentés (quorum atteint : 7 élus présents).

Résultat du vote : Pour : 9 voix, Contre : 0, abstention : 1 voix (VIBIEN Michel).

Le conseiller VIBIEN Michel refuse de procéder à la signature du procès-verbal de séance.

Fin de séance : 19h 30

Vu par Nous, André ANDRZEJEWSKI, Maire de la Commune de Padirac, pour être affiché le 28 avril 2022, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.